



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0497

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Reprise des déchets d'emballage en papier-carton - Contrat de reprise avec REVIPAC pour les papiers cartons complexés - Avenant 1**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0497**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Reprise des déchets d'emballage en papier-carton - Contrat de reprise avec REVIPAC pour les papiers cartons complexés - Avenant 1**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par une délibération n° 2011-2330 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a approuvé la signature d'un contrat pour l'action et la performance (CAP) dit barème E avec la société Eco-emballages pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2011. Contrat ayant pour but de bénéficier des soutiens financiers liés au développement de la collecte séparée, au tri et au recyclage des déchets d'emballage ménagers.

Par une délibération n° 2013-4273 du 18 novembre 2013, le Conseil de Communauté a approuvé le choix de l'option dite filière pour la reprise des papiers-carton complexés (PCC) issus des centres de tri (5.03.A) et le contrat à conclure avec la filière REVIPAC.

Ce contrat définit les conditions de reprise de ces matériaux et notamment le prix de reprise. Cette reprise n'était pas génératrice de recettes puisque ce prix était de 0 € /tonne.

REVIPAC s'était engagé à revoir périodiquement les prix et conditions de reprise des PCC. Suite à cette révision, le prix de reprise est fixé à 10 euros la tonne départ. La recette annuelle liée à la vente des PCC est désormais estimée à 7000 €.

Il est donc proposé au Conseil un avenant modifiant le contrat signé le 16 avril 2014 entre REVIPAC et la Communauté urbaine de Lyon de reprise option filière des papiers cartons complexés issus des centres de tri et prévoyant un prix de reprise à 10 euros la tonne ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la modification du prix de reprise des papiers cartons complexés issus des centres de tri (5.03.A) de 0 €/tonne à 10 €/tonne,

b) - l'avenant n° 1 à passer pour modifier le contrat option filière conclu entre la Communauté urbaine de Lyon et REVIPAC le 16 avril 2014.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 7088 - fonction 812 - opération n° 0P25O2488.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.